



WITTELSHEIM

Direction générale  
JM

**ARRETE N°164/2025  
DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL  
POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE**

**Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-32 ;

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoint, et à des membres du conseil municipal ;

**Vu** le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal du 24 mai 2020 ;

**Vu** la délibération du 04 juin 2020 désignant Monsieur Pierre GIRNY, Conseiller Municipal;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la commune que Monsieur le Maire soit aidé temporairement dans l'accomplissement de ses fonctions, pour permettre une bonne administration de l'activité communale ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Pierre GIRNY, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil le **samedi 19 avril 2025**, pour célébrer le mariage de Monsieur Benoît THOMANN et Madame Anne GIRNY.

**Article 2** : Cette délégation entraîne une délégation de signature de tous les documents, actes, arrêtés et correspondances dans le domaine précité dans l'article 1.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Wittelsheim, la Gendarmerie de Wittelsheim, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit au registre des actes administratifs de la commune de Wittelsheim et dont une ampliation sera notifiée à :

- La Sous-Préfecture ;
- Monsieur Pierre GIRNY, Conseiller Municipal;
- Archives municipales.

Il sera, par ailleurs, publié par voie d'affichage en Mairie.



WITTELSHEIM

**Article 4** : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Wittelsheim, le 27/03/2025

Le Maire,



Yves GOEPFERT

Arrêté n°164/2025

MAIRIE DE WITTELSHEIM

2 rue d'Ensisheim — BP 50005 — 68310 WITTELSHEIM — 03 89 57 77 47  
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr — [mairie-wittelsheim.fr](https://www.mairie-wittelsheim.fr) —   